Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260928-B26_087-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-087

Séance du lundi 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle Cathédrle au siège de Morlaix Communauté à Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 22 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 30
Nombre de votants : 30

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Marion Picart, Arnaud Favé, Julien Kerguillec, Joëlle Huon, Sébastien Marie, Catherine Tréanton, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Joseph Irrien, Valérie Scattolin, Sandrine Delory, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, Julie Hamon, David Guyomar, Michael Restier, Alban le Roux, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick Berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Marc Boizard, Stéphane Lozdowski, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach.

Étaient absents excusés : Guy Pennec, Christine Prigent, Sandrine Autret, Hervé Cillard, Eric Cloarec, Gwenolé Guyomarc'h.

Accord-cadre de fourniture de mobilier de bureau

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°04 "Assurer des services du quotidien de qualité"

Rapporteur : Joseph Irrien

Une consultation a été lancée sous la forme d'un accord-cadre en procédure adaptée pour la fourniture de mobilier de bureau de Morlaix Communauté.

L'accord-cadre sera conclu, en application des articles R 2162-1 à R 2162-6 et R 2162-13 à R 2162-14 du Code de la commande publique (accord-cadre à bons de commande), pour une durée d'un an, reconductible 3 fois (pour 4 ans maximum).

Les montants maximums annuels de commande sont les suivants :

- Montant maximum annuel : 53 000,00 € HT, soit 63 600,00 € TTC
- Montant maximum sur la durée totale de l'accord-cadre : 212 000,00 € HT, soit 254 400,00 € TTC

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources et affaires générales du 16 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des marchés du 22 septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260928-B26_087-DE

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise BUREAU ET TECHNIQUE DE L'OUEST (BTO),**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre avec l'entreprise BUREAU ET TECHNIQUE DE L'OUEST (BTO),**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les éventuelles modifications aux accords-cadres et à prononcer leur éventuelle résiliation.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BAIE DE MORLAIX